

ATTESTATION CREDIT D'IMPOT

CHAUDIÈRES GAZ ET FIOUL DEVILLE THERMIQUE ACHETÉES ET INSTALLÉES EN 2009

DEVILLE THERMIQUE certifie par la présente que les chaudières gaz et fioul mentionnées dans le tableau ci-dessous sont conformes à la Directive de Rendement 92/42/CEE du Conseil du 21 mai 1992.

Modèle	Catégorie	Numéro de certificat
<i>CHAUDIÈRES GAZ MURALES A CONDENSATION</i>		
DCA 25/20	Condensation	0694BN3485
DCI 25	Condensation	0694BN3485
<i>CHAUDIÈRES GAZ SOL CONDENSATION</i>		
DCB 100	Condensation	0694BN3485
<i>CHAUDIÈRES FIOUL CONDENSATION</i>		
DC 130 F	Condensation	A03/000225

Ces modèles sont de ce fait éligibles au crédit d'impôt 2009 (à déclarer en 2010) sous certaines conditions précisées dans la Loi de Finances.